

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie,  
du développement durable et de l'énergie  
Ministère du logement, de l'égalité des  
territoires et de la ruralité

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Département de la politique de rémunération,  
de l'organisation du temps de travail  
et de la réglementation

Bureau de la politique de rémunération

## **Note de gestion du 30 juillet 2015 relative à la prime pour services rendus des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat au titre de l'année 2015**

NOR : DEVK1517933N

(Texte non paru au Journal officiel)

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

**La ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité**

Pour exécution : liste des destinataires *in fine*

Pour information : liste des destinataires *in fine*

Résumé : prime pour services rendus des personnels d'exploitation au titre de l'année 2015

Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles	Domaine : Administration		
Mots clés liste fermée : Fonction Publique	Mots clés libres : régime indemnitaire, personnels d'exploitation du MEDDE et du MLETR		
Textes de référence : <ul style="list-style-type: none"><li>décret n°55-1002 du 26 juillet 1955 relatif aux indemnités pour travaux dangereux, insalubres ou particulièrement pénibles et aux primes pour services rendus allouées aux conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées</li><li>arrêté du 5 janvier 2011 fixant les montants de la prime pour services rendus allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire</li><li>note de gestion du 13 octobre 2014 relative à la prime pour services rendus des personnels d'exploitation des TPE au titre de l'année 2014</li></ul>			
Texte abrogé : NEANT			
Date de mise en application : 1er janvier 2015			
Pièces annexes : Tableau des montants			
Publication	<input checked="" type="checkbox"/> BO	<input type="checkbox"/> Site circulaires.gouv.fr	<input type="checkbox"/> Non publiée

Les dispositions de la note de gestion DEVK1424268N du 13 octobre 2014 relative à la prime pour services rendus des personnels d'exploitation des TPE au titre de l'année 2014 demeurent inchangées en 2015.

A titre de rappel, le tableau joint en annexe I précise les montants applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le bureau de la politique de la rémunération reste à votre disposition pour toute difficulté d'application.

La présente note sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 juillet 2015

Pour les ministres et par délégation,  
L'adjoint à la directrice des ressources humaines

***signé***

Eric LE GUERN

Le 24 juillet 2015  
Visa du Contrôleur budgétaire et  
comptable ministériel

***Visé***

Bernard BACHELLERIE

## ANNEXE I

Le tableau ci-dessous récapitule les taux de base de la prime pour services rendus réévalués au 1er juillet 2010 et les montants applicables à compter du 1er janvier 2015.

GRADES	PRIME POUR SERVICES RENDUS		
	TAUX DE BASE AU 01/07/2010	TAUX APPLICABLES (*)	TAUX MAXIMUM
Chef d'équipe principal des travaux publics de l'Etat	893,56 €	1 258,51 €	1 258,51 €
Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat	805,73 €	1 143,50 €	1 143,50 €
Agent d'exploitation spécialisé des travaux publics de l'Etat	614,05 €	927,22 €	1 103,49 €
Agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat	596,03 €	900,01 €	1 078,49 €

(\*) Taux maximal pour les chefs d'équipe et coefficient de 1,51 pour les agents

## Destinataires

### **Mesdames et messieurs les préfets de région :**

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)

### **Mesdames et messieurs les préfets de département :**

- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon)
- Directions de la mer (DM)
- Directions départementales de la protection des populations (DDPP)
- Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)
- Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

### **Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :**

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

### **Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :**

- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)
- Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages (BETCGB)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Armement des phares et balises (APB)
- Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
- Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC)
- Service technique de l'aviation civile (STAC)
- Service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)
- Centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion (CEDRE)
- Service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA)
- Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH)
  
- Administration centrale du MEDDE et du METL**
- Madame la Commissaire générale au développement durable, déléguée interministérielle au développement durable (CGDD)
- Monsieur le directeur général des infrastructures, de transports et de la mer (DGITM)
- Monsieur le directeur général de l'aviation civile (DGAC)
- Monsieur le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

- Monsieur le directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)
- Madame la directrice générale de la prévention des risques (DGPR)
- Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- Monsieur le délégué à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)
- Madame la directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)
- Madame la directrice des ressources humaines (SG/DRH)
- Monsieur le directeur des affaires juridiques (SG/DAJ)
- Madame la directrice de la communication (SG/DICOM)
- Monsieur le directeur des affaires européennes et internationales (SG/DAEI)
- Monsieur le délégué à l'action foncière et immobilière (SG/DAFI)
- Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information (SG/SPSSI)
- Madame la cheffe du service des affaires financières (SG/SAF)
- Monsieur le chef du service du pilotage et de l'évolution des services (SG/SPES)
- Monsieur le chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SG/SDSIE)
- Monsieur le directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques (SG/SPSSI/CPPI)
- Monsieur le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (SG/DRH/CMVRH)
- Madame la cheffe du bureau des cabinets
- Madame la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de la gestion de proximité du secrétariat général (SG/DRH/CRHAC)

**Copie pour information :**

- SG-Service du pilotage et de l'évolution des services
- SG-Direction des affaires juridiques
- SG/DRH/MGS
- SG/DRH/GAP
- SG/DRH/CHRAC/CRHAC1 et CRHAC4
- SG/DRH/CE/CE-CM
- SG/DRH/PPS
- SG/SPSSI/SIAS1 et SIAS2
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Voies navigables de France (VNF)